



APPEL A CANDIDATURES

Réinvitations d'anciens boursiers

DESCRIPTIF

- 1 Financé par le ministère fédéral des affaires étrangères (AA), ce programme offre aux anciens boursiers du DAAD la possibilité de réaliser un projet de recherche ou de travail en Allemagne en tant que membre du réseau mondial d'anciens boursiers du DAAD. Permettant ainsi de maintenir des contacts avec l'Allemagne.

QUI PEUT POSTULER ?

- 2
 - Les anciens boursiers du DAAD ayant bénéficié d'une bourse d'études ou de recherche de 6 mois minimum en Allemagne financée ou co-financée par le ministère fédéral des affaires étrangères.
 - Les anciens boursiers de la RDA ayant étudié en Allemagne pendant au moins un an.

QUE SUBVENTIONNE-T-ON ?

- 3
 - Des projets de recherche au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un /des institut(s) de recherche extra-universitaire(s) allemand(s), public(s) ou reconnu(s) par l'Etat allemand.
 - Des projets de travail dans une entreprise ou une institution relevant des domaines économique, administratif, culturel ou des médias pour les anciens boursiers travaillant en dehors du domaine de la recherche.

DURÉE DE LA BOURSE

- 4 1 à 3 mois
Aucune prolongation n'est possible.

Veillez indiquer la durée de la subvention que vous souhaitez. La durée de la subvention sera ensuite déterminée par une commission de sélection dans le cadre de la procédure de sélection. La commission tient alors compte de votre planning de travail.

N.B. : Veuillez noter que les séjours subventionnés doivent être terminés **au plus tard en janvier 2025**.

PRESTATIONS

- 5
 - Allocation mensuelle :
2.000 pour les assistants, les professeurs assistants et les chargés de cours
2.150 € pour les professeurs

Le montant de la bourse pour les anciens boursiers travaillant hors du domaine scientifique dépend de leurs qualifications et est déterminé sur la base des montants ci-dessus.

- Forfait pour [frais de voyage](#) (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers. Plus d'informations [en anglais](#) et [en allemand](#).

NB: Une assurance maladie est obligatoire pour tout le monde en Allemagne. Si vous n'en avez pas, le DAAD contractera une assurance maladie pour vous et les frais seront déduits du montant mensuel de votre bourse.

DATES LIMITES DE DEPOT DE DOSSIER

6

- **15 février 2024** pour un séjour à partir du 1^{er} juillet 2024
- **15 septembre 2024** pour un séjour commençant à partir du 1^{er} janvier 2025.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

7

Pour plus d'informations, merci de consulter **[l'appel à candidature détaillé](#)** sur le site central du DAAD via lequel vous accéderez au portail de candidature

- → [En anglais](#)
- → [En allemand](#)

Attention ! Veuillez noter que votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais** et pas en allemand (sauf pour les disciplines en lien avec l'allemand).

REINSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

Mme Janique NYAM NGUIDJOL

Bureau 512bis

28, rue Serpente

75006 Paris, France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 81

Courriel : nyam-nguidjol@daad.de

www.daad-france.fr

FINANCÉ PAR

9

Auswärtiges Amt